

COVID-19

Fermeture de certaines régions au Québec

Date : 2 avril 2020

De : Direction des ressources humaines

Lors de son point de presse quotidien du 1^{er} avril 2020, le gouvernement Legault a ajouté 4 territoires à sa liste où les allées et venues seront limitées par des contrôles policiers routiers.

Il s'agit de l'Outaouais, certains secteurs des Laurentides et de Lanaudière, ainsi que de l'agglomération de La Tuque. La liste suivante détaille les régions touchées :

- La région sociosanitaire de **l'Outaouais**;
- Les territoires des municipalités régionales de comté d'Antoine-Labelle et d'Argenteuil pour la région sociosanitaire des **Laurentides**;
- Les territoires d'Autray, de Joliette, de Matawinie et de Montcalm pour la région sociosanitaire de **Lanaudière**; et
- L'agglomération de La Tuque pour la région sociosanitaire de la **Mauricie et Centre-du-Québec**.

Seules les personnes dont les déplacements sont essentiels pourront sortir de ces régions ou y entrer.

Dans cette foulée, la Direction des ressources humaines a émis une attestation de travail pour les membres du personnel touchés par ces fermetures régionales afin de les accompagner et les aider dans le processus. Ce document garantit que la personne salariée travaille dans un établissement qui fait partie de la liste des services essentiels avec des activités prioritaires. Afin de vous procurer ledit document, veuillez vous adresser à votre gestionnaire.

Nous vous remercions sincèrement de votre engagement.



Amar Imamovic
Directeur adjoint des ressources humaines

COMMUNIQUÉ